

CARTE COMMUNALE

La Carte Communale est un document d'urbanisme qui délimite des secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises.

La Carte Communale comprend le rapport de présentation, plusieurs documents graphiques, les annexes ses servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

La Carte Communale d'Esclanèdes est approuvée, après enquête publique, par délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2004, puis par l'arrêté préfectoral n°04-1128 du 18 juin 2004.

Pour consulter la Carte Communale d'Esclanèdes :

| | |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none">- site des services de l'Etat (DDT) : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=48056_cc_20040618&service=DDT_48- site Geoportail urbanisme : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/ |
|  | <ul style="list-style-type: none">- service urbanisme de la mairie |